



Rioz, le 15 juin 2016

ABEO : Introduction en bourse sur Euronext – première étape franchie avec l'enregistrement du document de base

ABEO, concepteur d'équipements de sports et de loisirs, annonce l'enregistrement de son Document de base par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro I.16-055 en date du 14 juin 2016.

L'enregistrement du Document de base constitue la première étape du projet d'introduction en Bourse d'ABEO sur le marché réglementé d'Euronext Paris, sous réserve des conditions de marché et de la délivrance par l'AMF d'un visa sur le prospectus relatif à l'opération.

À cette occasion, Olivier Estèves, Président-Directeur Général d'ABEO et Jacques Janssen, Directeur Général Délégué, ont déclaré : « *La perspective de l'introduction en bourse ouvre une nouvelle phase dans l'histoire d'ABEO. En 14 ans, en combinant croissance organique et externe, ABEO s'est imposé comme un acteur de référence sur le marché des équipements sportifs et de loisirs. Cette nouvelle étape clé va apporter au Groupe les moyens de consolider sa position de leader et d'accélérer sa stratégie de développement à l'international.* »

ABEO : Une success-story sur le marché des biens d'équipements de sport et de loisirs

- > En 2002, Olivier Estèves, actuel Président-Directeur Général d'ABEO, a démarré une stratégie de diversification de l'entreprise familiale. Grâce à l'acquisition et au développement de marques fortes, le Groupe est devenu en 14 ans un acteur majeur sur le marché des équipements de sports et de loisirs à destination des professionnels, un marché en croissance durable estimé à 5 milliards d'euros dans le monde.¹
- > Porté par une forte dynamique, avec une croissance moyenne du chiffre d'affaires de 28% par an depuis le 1^{er} avril 2012, dont 7% par an en organique², le Groupe a réalisé, au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016, un chiffre d'affaires de 148 M€. L'intégration verticale d'ABEO lui permet d'afficher une marge brute élevée de 57% et une rentabilité opérationnelle de 8,4% (marge d'EBITDA) sur ce même exercice.

ABEO : Un acteur global unique, détenteur de marques spécialisées, partenaires des fédérations sportives et présentes sur les grands événements sportifs

- > ABEO crée, fabrique et distribue des équipements pour les centres de sports et de loisirs. ABEO est le seul acteur mondial à proposer une offre globale dans les activités de Sport, Escalade et Vestiaires : agrès de gymnastique et tapis de réception, équipements d'éducation physique et de sports collectifs, murs artificiels d'escalade, centres d'escalade et de loisirs, aménagement de vestiaires, maintenance d'équipements.

¹ Source : AT Kearney – Winning in the business of Sport, 2014 (estimation du marché pour l'année 2013), ABEO

² Chiffres en normes françaises jusqu'au 31 mars 2013 et en normes IFRS à partir du 1^{er} avril 2013

- > Le Groupe accompagne aujourd'hui, dans la mise en œuvre de leurs projets sportifs, une large base de clients professionnels (18 000 clients actifs sur l'exercice 2015/16) : salles et clubs de sport spécialisés, centres et parcs de loisirs, organismes scolaires, collectivités locales, professionnels du bâtiment...
- > Un des atouts différenciants du Groupe est la détention d'un portefeuille de marques leaders en France et dans le monde, parmi lesquelles Gymnova et Spieth, marques phares en gymnastique, Janssen-Fritsen spécialiste de l'éducation physique, Schelde Sports, expert en sports collectifs, Entre-Prises, inventeur des murs artificiels d'escalade et France Equipement, marque réputée dans l'aménagement de vestiaires.
- > Les partenariats noués avec les fédérations sportives et la présence fréquente des marques dans des compétitions internationales médiatisées assurent une notoriété forte aux équipements du Groupe et sont vecteurs de prescription à l'échelle locale. Depuis 1956, le Groupe, à travers ses marques, a participé 14 fois aux Jeux Olympiques. Il fournit cette année à Rio les équipements de gymnastique, les buts de basket et les estrades de compétition.

ABEO : Un groupe international aux ambitions fortes

- > L'acquisition de la société familiale hollandaise Janssen-Fritsen fin 2014, un des principaux concurrents du Groupe dans les équipements de gymnastique, a marqué une étape majeure, en conférant à ABEO une nouvelle taille critique, lui permettant d'accélérer son développement à l'international. Le Groupe commercialise aujourd'hui ses produits dans une centaine de pays. Au 31 mars 2016, ABEO emploie près de 1 000 collaborateurs, dont 600 à l'étranger et réalise 66% de ses ventes à l'international³.
- > Devenu pivot naturel de consolidation sur un marché très fragmenté d'acteurs locaux spécialisés, ABEO a pour ambition de devenir un des leaders sur chaque continent à l'horizon 2020. Bénéficiant d'une base clients large et diversifiée, et de perspectives de croissance durable de son marché, suscitées par la place grandissante accordée au sport dans les économies occidentales et émergentes, ABEO vise une nouvelle accélération de sa croissance tout en améliorant sa rentabilité opérationnelle⁴.
- > Pour l'exercice clos au 31 mars 2020, le Groupe vise un chiffre d'affaires supérieur à 300 millions d'euros, soit un doublement de son chiffre d'affaires au 31 mars 2016⁵. Pour réussir son projet, ABEO poursuivra son modèle de développement associant croissance organique et acquisitions ciblées avec 3 priorités stratégiques : l'expansion internationale, la capitalisation sur les marques et le renforcement dans le « sportainment » (sports et loisirs) et les services.

MISE À DISPOSITION DU DOCUMENT DE BASE

Le Document de base est disponible sans frais et sur simple demande auprès d'ABEO (6 rue Benjamin Franklin, BP10, 70190 Rioz) ainsi que sur les sites Internet de la société (www.abeo-bourse.com) et de l'AMF (www.amf-france.org).

FACTEURS DE RISQUE

L'attention du public est attirée sur le chapitre 4 « Facteurs de risque » du Document de base enregistré par l'AMF.

Plus d'informations sur www.groupe-abeo.fr

³ Le chiffre d'affaires international correspond aux ventes export depuis les filiales françaises et réalisées hors de France par les filiales étrangères

⁴ Croissance générant un EBITDA positif

⁵ Sous réserve d'obtenir les financements nécessaires lors de l'introduction en bourse

À PROPOS D'ABEO

ABEO est un acteur majeur sur le marché du sport et des loisirs (« sportainment »). Au 31 mars 2016, le Groupe affiche un chiffre d'affaires de 148 M€, dont 66% sont réalisés hors de France, et compte près de 1 000 collaborateurs.

Créateur, fabricant et distributeur d'équipements de sports et de loisirs, ABEO accompagne ses clients professionnels : salles et clubs de sport spécialisés, centres de loisirs, secteur éducatif, collectivités locales, professionnels du bâtiment... dans la mise en œuvre de leurs projets.

ABEO dispose d'une offre globale unique avec une présence sur de nombreux segments : agrès et tapis de gymnastique, équipements de sports collectifs, éducation physique, murs d'escalade, loisirs, aménagement de vestiaires. Le Groupe détient un portefeuille de marques fortes, partenaires des fédérations sportives et présentes sur les grands événements sportifs dont les Jeux Olympiques.

Contacts

Pour toute question liée à ce communiqué de presse, ou à ABEO, veuillez contacter :

ACTUS finance & communication

Relations investisseurs – France Bentin

investor@beo.fr

Tel : 01 53 67 36 39

Relations presse – Serena Boni

presse@beo.fr

Tel : 01 53 67 36 39

Avertissement

Le présent communiqué de presse, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente, d'achat ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre de vente, d'achat ou de souscription, des actions d'ABEO (les « Actions ») dans un quelconque pays. Aucune offre d'Actions n'est faite, ni ne sera faite en France, préalablement à l'obtention d'un visa de l'Autorité des marchés financiers (l' « AMF ») sur un prospectus composé du document de base, objet de ce communiqué, et d'une note d'opération qui sera soumise ultérieurement à l'AMF.

La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Par conséquent, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels ce communiqué est diffusé, distribué ou publié doivent s'informer de ces éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

En particulier :

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du parlement européen et du conseil du 4 novembre 2003 telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010, telle que modifiée et telle que transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace Economique Européen (la « Directive Prospectus »).

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « États membres ») ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres. En conséquence, les Actions peuvent être offertes dans les Etats membres uniquement : (a) à des personnes morales qui sont des investisseurs qualifiés tels que définis dans la Directive Prospectus ; ou (b) dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par ABEO d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus.

La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée par et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (« authorised person ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 ou (iv) à toute autre personne à qui le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Les titres sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des titres ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Services Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières ni une quelconque sollicitation de vente de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Les valeurs mobilières objet du présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au sens du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act ») et ne pourront être offertes ou vendues aux Etats-Unis sans enregistrement ou exemption à l'obligation d'enregistrement en application du U.S. Securities Act. Les Actions n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et ABEO n'a pas l'intention de procéder à une quelconque offre au public de ses actions aux Etats-Unis.